

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COL'RACE 2026

La Col'Race est une course nature disputée le **Dimanche 3 Mai 2026** sur un terrain comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le présent règlement afin de permettre à cette course de conserver l'esprit trail.

## Article 1 – Organisateurs

La Col'Race est organisée par l'association **Ms Staps Nice**, enregistrée auprès de la Préfecture de Nice sous le numéro **W062016969**.

Siège social :  
Université – Campus STAPS Côte d'Azur  
261 boulevard du Mercantour  
06200 Nice, France

## Article 2 – Épreuves et parcours

La Col'Race est une épreuve qui se déroule sur les communes de **Valdeblore**, **Venanson** et **Saint-Martin-Vésubie**.

Les parcours, en grande majorité tracés sur des sentiers, s'effectuent sous la forme de boucles.

Pour l'édition 2025, la Col'Race propose **trois parcours chronométrés** :

- **Les 8km du Pic** : 8 km avec un dénivelé positif de 500 m
- **Col'Race Classic** : 17 km avec un dénivelé positif de 1200 m
- **Col'Race 30** : 32 km. avec un dénivelé positif de 2500 m

Ces courses sont ouvertes à tous les participants respectant les conditions d'inscription.

Les parcours sont balisés afin d'assurer la sécurité et de guider les coureurs. Ce balisage est réalisé à l'aide de rubalise et d'indications tracées au sol. Il est impératif pour tous les participants de suivre le balisage afin de respecter le tracé prévu.

L'organisateur de la Col'Race se réserve le droit de modifier les parcours en fonction d'événements imprévus (droits de passage non obtenus, conditions climatiques, etc.). Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper une ou plusieurs

courses si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas réunies. Dans ce cas, **aucun remboursement ne pourra être demandé**.

## Article 3 – Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect dudit règlement.

Chaque concurrent doit respecter formellement l'environnement en veillant à préserver la faune, la flore ainsi que le balisage mis en place. Les bénévoles présents sur le parcours doivent également être respectés.

Les participants sont tenus :

- d'emprunter uniquement les chemins balisés ;
- de ne rien jeter sur les sentiers.

Tout manquement à ces règles est strictement interdit.

Il est obligatoire de porter assistance à tout coureur se trouvant en difficulté. Les consignes données par les signaleurs et les bénévoles doivent être suivies avec rigueur.

L'accompagnement par des suiveurs à VTT, à cheval ou en véhicule motorisé est interdit.

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la **disqualification** du concurrent concerné.

## Article 4 – Conditions de participation

La Col’Race est accessible à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

Pour participer à l'une des épreuves de la Col’Race (8 km, 17 km et 32 km), l'âge requis dépend du parcours que vous choisissez :

- 8 km accessible à partir de Cadet (2009-2010)
- 17 km à partir d'Espoir (2004-2006)
- 32 km à partir d'Espoir (2004-2006)

## Article 5 – Inscriptions

Le nombre total de participants est limité à **200 coureurs par épreuve**.

Il est possible de s'inscrire sur place le jour de l'événement, dans la limite des places disponibles. Les inscriptions en ligne restent toutefois fortement conseillées.

## Article 6 – Remboursement

Les billets ne sont **pas remboursables**, sauf si l'option annulation a été souscrite ou blessure (justificatif requis).

### Option d'assurance annulation

Les participants ont la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de leur inscription. Cette option permet de récupérer les frais d'inscription en cas d'imprévu personnel (maladie, accident). Cette option est vivement recommandée.

Les participants ayant souscrit à cette option peuvent annuler leur participation selon les conditions suivantes :

- **Annulation jusqu'à 45 jours avant l'événement :**  
Remboursement intégral (hors frais de traitement).
- **Annulation entre 29 et 15 jours avant l'événement :**  
Remboursement partiel à hauteur de **50 %**.
- **Annulation moins de 15 jours avant l'événement :**  
Aucun remboursement ne sera effectué afin de couvrir les frais fixes engagés (logistique, sécurité, etc.).
- **Annulation de l'évènement par l'organisateur :**  
En cas d'annulation pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques extrêmes ou toute autre circonstance imprévue, un remboursement total ou partiel pourra être proposé. Certains frais déjà engagés pourront toutefois être retenus.
- **Cas de force majeure (pandémie, catastrophe naturelle, instabilité politique, etc.) :**  
Les conditions de remboursement dépendent des frais déjà engagés. Un remboursement partiel ou un avoir pour une édition future pourra être proposé.

## Article 7 – Dossards

Les dossards seront remis sur place, au niveau du village départ, le jour de la course.

Les participants auront également la possibilité de retirer leur dossard la veille sur Valdeblore au Soun Del Pra (horaires communiqués ultérieurement).

Le jour de l'épreuve, les dossards peuvent être retirés jusqu'à **une heure avant le départ** de chaque épreuve.

Pour obtenir leur dossard, les participants dont le dossier est incomplet devront impérativement présenter l'un des documents suivants :

- Une licence **FFA** ou un **PPS** en cours de validité ;

Aucune dérogation ne sera accordée. En l'absence de ces documents, aucun dossard ne sera remis et **aucun remboursement ne sera effectué**.

En cas de retrait de dossard pour le compte d'un autre participant, une pièce d'identité du coureur concerné devra être présentée.

La rétrocession ou le transfert de dossard est strictement interdit.

## Article 8 – Départs et arrivées

Les départs des courses s'effectuent depuis le village de **Valdeblore**, à **Soun Del Pra**, près du camping municipal.

Les horaires de départ des différentes épreuves

- 32 km (8h)
- 17 km ( 9h)
- 8 km (10h)

Les arrivées se dérouleront également au niveau du village départ.

## Article 9 – Équipements

L'organisateur rappelle qu'un trail de 8,15 ou 30 km dure plusieurs heures. En Mai, les conditions météorologiques peuvent être imprévisibles. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'équiper en fonction des conditions climatiques et de son niveau d'expérience.

Équipements recommandés :

- Eau ou boisson énergétique
- Nourriture (barres, gels, etc.)
- Lampe frontale (fortement conseillée si la visibilité est réduite)
- Couverture de survie
- Téléphone portable
- Veste coupe-vent
- Sifflet.

Ces équipements peuvent être essentiels pour faire face aux imprévus et garantir la sécurité de chaque participant.

## Article 10 – Ravitaillements

Les parcours se déroulent en **semi-autonomie**. Le coureur devra être autonome entre les points de ravitaillement.

Des points de ravitaillement sont prévus sur l'ensemble des parcours (8 km, 17 km et 32 km).

## Article 11 – Environnement

Nous avons la chance d'évoluer dans un environnement magnifique que nous apprécions et respectons.

Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement. Merci de veiller à préserver la nature.

Il est vivement recommandé à chaque participant de s'équiper d'un contenant adapté (éco-cup, gourde, poche à eau, etc.) afin de limiter les déchets.

## Article 12 – Abandons

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement informer l'organisation et rendre son dossard.

Deux numéros de téléphone sont disponibles en cas de problème sur le parcours :

**06 74 15 47 54**

**07 78 56 43 06**

## Article 13 – Récompenses

Un classement sera établi pour chaque épreuve (**8 km, 17 km et 32 km**), en fonction du temps de parcours et séparé par sexe.

Les participants seront répartis selon les catégories d'âge de la FFA.

Les récompensés seront :

Les 3 premiers au scratch par sexe de chaque épreuve (18 personnes)

## **Article 14 – Sécurité / Assistance médicale**

Un plan de sécurité a été mis en place avec des bénévoles formés aux premiers secours sur l'ensemble du parcours.

En cas de problème, les bénévoles ou les coureurs pourront contacter directement le directeur de course, qui prendra les mesures nécessaires.

Tout participant ne respectant pas ces consignes sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision.

Chaque parcours sera fermé par un **serre-file**.

## **Article 15 – Assurance**

L'organisateur a souscrit, pour la durée de l'épreuve, une assurance responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité, celle de ses préposés et celle des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

## **Article 16 – Droit à l'image**

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisateur, ainsi qu'à ses ayants droit (partenaires et médias), un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant. Il cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.